Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215601170-20260401-2026040108-DE

**Commune de Locminé**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
**Séance du 1er avril 2026**

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 27 | 26 | 27 |

L'an 2026, le 1er avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Locminé s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hugues JEHANNO, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26 mars 2026.

**Présents** : JÉHANNO Hugues, ANDRIEUX Sandrine, CATEL Bernard, FABLEC Marie-Noëlle, FOSSADIER Stéphanie, HAYS CAUDAL Katia, LE BIHAN Romain, LE FORESTIER Serge, LE GAL Jacqueline, LE JOSSEC Nicolas, LE MOING Charles, LE PENNUEN Michel, LAUDIC Olivier, LORGEOUX Catherine, MORÉAC Hélène, MORISSEAU Christelle, NICOL Joël, OFFRET Mickaël, OLIVEUX Leslie, REVUELTA Barbara, TALMON Michel, VOURCH Éric, AUDO Philippe, DURAND-HIRTZMANN Véronique, NICOLAS-DUFOUIL Nadine, TANGUY Pierrick,

**Absents avec pouvoirs :**
- CADORET Soazig, pourvoir à M. JEHANNO, Maire

**Absents :**
- sans absent

**A été nommée Secrétaire de séance** : Pierrick TANGUY

## 2026040108 - ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (RBF)

Le Règlement Budgétaire et Financier est obligatoire pour toutes les entités appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 (communes, établissements publics, départements, régions, centres de gestion, services départementaux d'incendie et de secours, notamment), à l'exception des communes et des groupements de moins de 3 500 habitants.
Son adoption intervient avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée.
Le RBF peut néanmoins être révisé à tout moment au cours de la mandature, par un nouveau vote de l'assemblée délibérante.

**LE CONSEIL,**

- VU le code des collectivités territoriales,
- CONSIDERANT que la ville de Locminé a adopté la nomenclature M57 au 1er janvier 2022,
- CONSIDERANT le projet de Règlement Budgétaire et Financier (joint en annexe) qui formalise et précise les principales règles de gestion financière,
- CONSIDERANT l'exposé de M. NICOL, Adjoint au Maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**
**A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1** : APPROUVE le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération

**ARTICLE 2** : AUTORISE M. JEHANNO, Maire, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Publié et affiché
A Locminé le 1er avril 2026
Le Maire
Hugues JEHANNO

MAIRIE DE LOCMINÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Morbihan)